

Diocèse de Rimouski

COMMUNIQUÉ DE LA CHANCELLERIE

Aux curés, modérateurs, membres des équipes pastorales
et aux communautés du diocèse de Rimouski

Objet : Levée des mesures préventives concernant la grippe A (H1N1)

L'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère de la Santé nous ont informés que la deuxième vague de grippe A (H1N1) est maintenant terminée. Contrairement aux prévisions, et grâce aux mesures prises, il n'y aura probablement pas de troisième vague. Toutefois, la prévention et la prudence demeurent toujours de mise, car le danger de contracter la grippe saisonnière existe encore. Vous pouvez donc lever les mesures exceptionnelles que nous vous avons demandé de prendre en octobre, à savoir :

Eau bénite :

- L'eau bénite peut être remise dans les bénitiers, en s'assurant toutefois qu'elle soit changée souvent et régulièrement.
- Pour cette réintroduction de l'eau bénite, nous vous rappelons une suggestion qui nous a été faite par Mgr Fournier dans *Le Relais* no 298, du 25 février 2010 : lors de la Veillée pascale, après le rite de la bénédiction de l'eau, des personnes vont remettre l'eau bénite dans les bénitiers de l'église. C'est en même temps une occasion favorable pour rappeler le sens baptismal de l'eau bénite aux portes des lieux de culte.

Échange de la paix :

- L'invitation à échanger la paix peut être faite à la discrétion du célébrant. Bien qu'il s'agisse d'un rite optionnel, il demeure un élément important à insérer dans la liturgie. On peut échanger la paix en s'inclinant ou en faisant un geste rituel similaire, compte tenu du fait que le danger de contagion existe toujours en raison de la grippe saisonnière.

La Sainte Communion :

- Les fidèles peuvent de nouveau recevoir la communion comme ils le désirent, soit sur la langue, soit dans la main;
- La communion sous les deux espèces peut être offerte de nouveau, tout en tenant compte du fait que la grippe saisonnière bat maintenant son plein;
- Les prêtres qui concélébrent peuvent de nouveau boire au calice;

Ministres de communion :

Tous les ministres de communion doivent continuer à appliquer les principes d'une bonne hygiène avant et après la distribution de la communion :

- Les personnes présentant des symptômes de rhume ou de grippe doivent éviter d'être ministres de communion.

- En tout temps, avant de distribuer la communion, tous les ministres de communion utiliseront une lotion désinfectante pour les mains soit à la crédence, soit à un autre endroit convenable. Ce geste n'étant pas liturgique, il doit être accompli avec discrétion.
- Immédiatement après la distribution de la communion, les ministres de communion doivent se laver les mains avec une lotion désinfectante.
- Un nombre suffisant de ciboires doit être déposé sur l'autel pendant la liturgie eucharistique de manière à éviter de transvaser, à la main, les hosties d'un ciboire à l'autre.
- Lorsque l'on transvase les hosties dans un ciboire à ranger dans le tabernacle après que tout le monde a reçu la Communion, il faut éviter de toucher les hosties avec les mains.
- Les personnes qui préparent les vases sacrés pour le pain, le vin et la communion doivent appliquer les principes d'une bonne hygiène, y compris le recours fréquent à une lotion désinfectante pour les mains ou à de l'eau et du savon.

Autre mesure :

- Peu importe le moment de l'année, nous encourageons toujours la pratique de l'étiquette respiratoire lorsqu'on tousse ou que l'on éternue, et le nettoyage des mains.

Il est certain que l'épidémie de grippe A (H1N1) a été moins forte que prévu, mais il était impossible de juger de sa gravité avant le fait. Il était donc préférable de prévenir. Le vaccin, joint aux mesures qui ont été en vigueur dans tous les organismes gouvernementaux, les établissements scolaires et universitaires, les hôpitaux et les paroisses et diocèses au Canada ont fait que cette pandémie a pu être traversée sans trop de dommage.

Nous vous remercions donc de votre précieuse collaboration.

Yves-Marie Mélançon
Chancelier
11 mars 2010